



HORIZONS

LE MAGAZINE D'INFORMATION DU COLEACP ET DE SES PROGRAMMES PIP ET EDES - N°4 MARS 2015

Recherche et Développement:

cap sur la durabilité

PAGES 2-13

Formation

le COLEACP transfère son savoir-faire

PAGES 16-19

Bio

un atout commercial mais un marché étroit

PAGES 22-25



COLEACP

Aussi vert que possible



L'agriculture des pays ACP est dans un contexte mouvant. Sur terre d'abord; la population africaine doublera d'ici 2050, ce qui implique une nécessaire augmentation de la productivité pour anticiper les problèmes de sécurité alimentaire. Dans le ciel ensuite: le changement climatique impose une adaptation à des perturbations météorologiques plus flagrantes que dans les parties tempérées du globe, notamment des saisons sèches et humides moins marquées.

Pour faire face à ces changements, les pays ACP doivent repenser leurs pratiques agricoles, augmenter les rendements, faire face à l'instabilité de la météo, renforcer la résistance aux maladies et aux ravageurs, améliorer la valeur nutritionnelle des produits, ou encore optimiser les revenus des agriculteurs... De nombreux experts en appellent à une nouvelle révolution verte et prônent une généralisation de l'intensification durable.

Cette voie consiste, entre-autres, à développer les pratiques d'intensification écologique des systèmes de culture. Par exemple: la polyculture, la fertilisation verte, l'agroforesterie... La liste n'est pas exhaustive. Ces pratiques favorisent l'accroissement des performances des agro-écosystèmes et permettent ainsi de réduire l'apport en engrais chimique, en eau, en pesticides et en énergie. Elles s'avèrent donc plus durables et plus efficaces à long terme que les modèles d'intensification conventionnels, qui ont l'inconvénient d'appauvrir la biodiversité et la fertilité des écosystèmes.

Au COLEACP, nous estimons qu'il faut faire confiance à l'habileté des agriculteurs, en les soutenant dans une évolution alliant leurs traditions agricoles, les pratiques agroécologiques et les nouvelles technologies.

Autrement dit: le savoir-faire des grands-parents complété par la virtuosité de leurs petits-enfants sur un smartphone!

La Recherche et Développement du COLEACP travaillera dans ce sens, pour apporter aux communautés rurales des ACP les solutions agronomiques et technologiques qui leur permettront de construire un modèle agricole respectueux de la ressource et des trois piliers du développement durable.

Notre objectif ultime est de contribuer à l'évolution d'une agriculture attractive pour les jeunes, pour que ceux-ci puissent envisager un avenir décent dans leur exploitation familiale. Une agriculture qui les aidera à maintenir le cap sur le chemin du progrès: passer du secteur informel à l'économie formelle, nourrir leur famille, construire leur maison et envoyer leurs enfants à l'école.

Guy Stinghamber
délégué général du COLEACP
directeur des programmes PIP et EDES



DOSSIER RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT PAGES 2-3

Recherche: retour vers le futur

DOSSIER RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT PAGES 4-13

Innover pour protéger les cultures



ACTUALITÉ PAGES 14-15

Neven Mimica,
nouveau commissaire
au Développement

FOCUS FILIÈRES PAGES 16-19

Formation:
partager pour pérenniser

FOCUS FILIÈRES: BRÈVES PAGE 20

Mouches des fruits:
éviter l'interdiction des exportations
Caraïbes et Pacifique: développement
des activités au bénéfice des PEID

ÉVÉNEMENTS PAGE 21



FOCUS MARCHÉ: LE BIO PAGES 22-25

Le bio: un atout commercial,
mais un marché étroit



PORTRAIT: KARAMOKO DIARRA PAGES 26-27

Karamoko Diarra: recherche
scientifique et résilience naturelle

PAROLES PAGES 28-29



KARAMOKO DIARRA,
professeur à l'université
Cheikh Anta Diop de Dakar

Le COLEACP est une association interprofessionnelle à but non lucratif qui œuvre au développement d'une agriculture durable. A la demande du groupe des Etats ACP, le COLEACP gère les programmes de coopération PIP et EDES. PIP et EDES sont financés par l'Union européenne.

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'UE. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du PIP, d'EDES et du COLEACP et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Photos: © COLEACP, © Aurélien Chauvaud, © Chris Saunders, © iStockphoto, © Fotolia, © Reporters, © Vincent Duterne



Ce document est imprimé sur du papier 100% recyclé, avec des encres respectueuses de l'environnement.



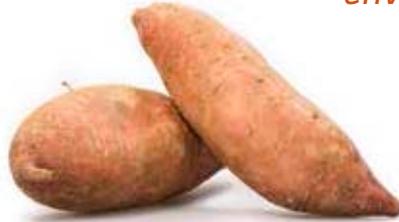
Recherche: retour vers le futur

Mettre les progrès de l'agronomie à la portée des producteurs et des entreprises agricoles des pays ACP : tel est l'objectif de la stratégie de Recherche et Développement du COLEACP. Une stratégie en cours d'élargissement, pour rencontrer les défis de l'intensification durable à échelle humaine.

La plupart des projets de recherche du COLEACP visent à trouver des moyens de lutter contre les ravageurs et les maladies tout en respectant les bonnes pratiques agricoles. Autrement dit: empêcher les dégâts, avec un impact minimum sur l'environnement, sans nuire à la santé des travailleurs, ni à celle des consommateurs.



L'intensification durable est une voie qui conduit à «produire plus avec moins», en utilisant mieux les intrants, en économisant les ressources en terre et en eau, en réduisant l'impact environnemental, en minimisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la résilience pour la sécurité alimentaire.



La Recherche et Développement (R&D) est une composante essentielle de l'action du COLEACP. Sa vocation est avant tout de trouver des solutions aux problèmes de culture rencontrés par les agriculteurs des pays en développement. Jusqu'à présent ce soutien a principalement été dédié à la sécurité sanitaire des aliments, conformément à l'engagement pris lors du lancement du programme PIP2, de soutenir *«toutes les mesures techniques et économiquement accessibles aux producteurs ACP pour fournir des fruits et légumes sans résidu de pesticides.»*

La plupart des projets R&D du COLEACP visent à dégager des moyens de lutter contre les ravageurs et les maladies tout en respectant les bonnes pratiques agricoles. Autrement dit: empêcher les dégâts, avec un impact minimum sur l'environnement, sans nuire à la santé des travailleurs ni à celle des consommateurs.

«La sécurité des aliments restera un élément important de notre travail de R&D, explique Guy Stinglhamber, délégué général du COLEACP, mais nous allons élargir nos domaines d'action. L'agriculture doit devenir plus verte. Dans le cadre de nos nouveaux programmes, nous comptons orienter nos projets de recherche vers un appui à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, qui favorisent l'intensification naturelle, dans des structures de production à échelle humaine.»

L'intensification durable

Le COLEACP adopte en cela les conclusions du panel de Montpellier, du nom de ce groupe d'experts internationaux qui a travaillé pendant trois ans à élaborer les lignes directrices du soutien européen à l'agriculture et à la sécurité alimentaire

en Afrique. Son rapport final¹ préconise la généralisation de l'intensification durable, exemples concrets à l'appui. Cette voie conduit à «produire plus avec moins», en utilisant mieux les intrants, en économisant les ressources en terre et en eau, en réduisant l'impact environnemental, en minimisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la résilience alimentaire.

L'intensification durable implique l'innovation. Les pratiques qui en découlent se réfèrent à des méthodes écologiques, comme les associations de cultures, les cultures de conservation, la gestion intégrée des ravageurs ou l'agriculture biologique. Mais elles se réfèrent également à l'amélioration du capital génétique des plantes, pour en développer la productivité, la valeur nutritive et la résistance aux agresseurs et aux phénomènes climatiques.

1. The Montpellier Panel, *Sustainable intensification: a new paradigm for African agriculture*, London, April 2013 - <http://ag4impact.org/publications/montpellier-panel-report2013/>.

«Il faut à la fois plus d'agroécologie et plus de technicité, poursuit Guy Stinglhamber. Nous devons davantage nous baser sur les méthodes agricoles traditionnelles et ancestrales, enrichies par les avancées agronomiques et alliées à une utilisation optimale des technologies modernes. Le petit planteur hi-tech déploiera son savoir-faire sur une exploitation à taille humaine, et utilisera par exemple son smartphone pour diagnostiquer une maladie et pour obtenir des informations sur la manière de la combattre. C'est dans cette direction que nous dirigerons notre appui en R&D.»

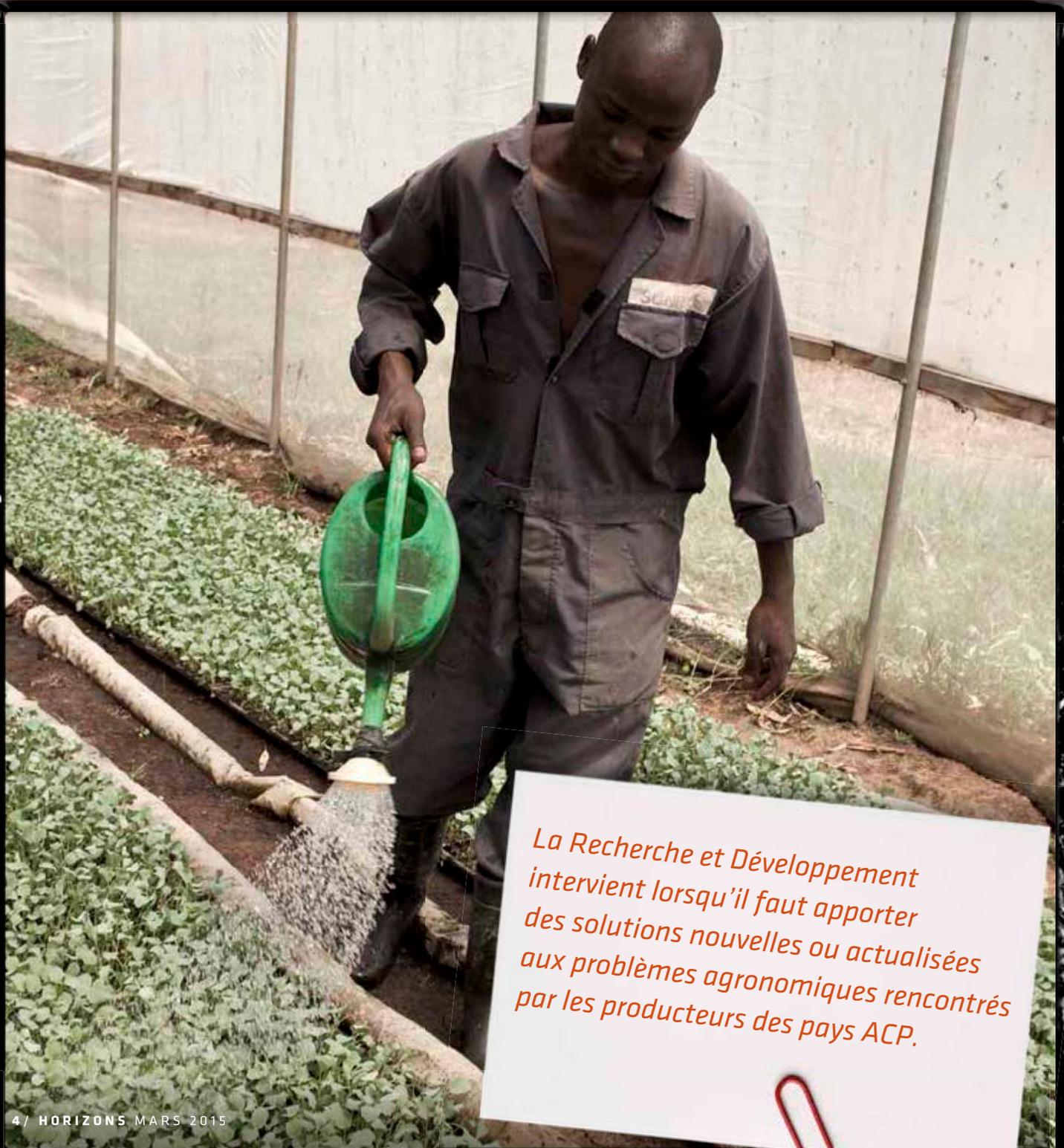
La recherche agronomique du COLEACP se déploiera donc en relation directe d'une part avec les impératifs socioéconomiques des agriculteurs et, d'autre part, avec les traditions agricoles des communautés pour lesquelles elle travaille, tout cela dans un seul but: améliorer la qualité, la quantité et les revenus de la production agricole, pour permettre aux petits producteurs de passer harmonieusement du secteur informel à l'économie formelle.



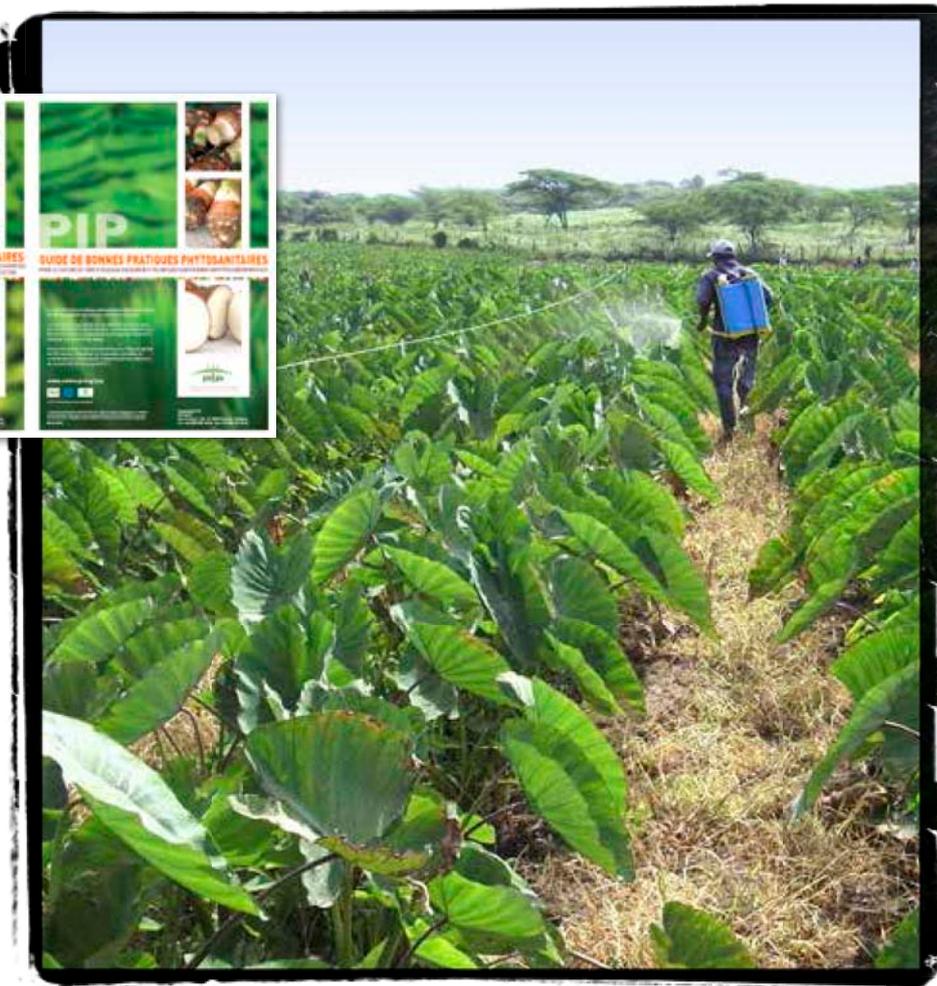


Innover pour protéger les cultures

La R&D est au coeur du renforcement des filières agricoles mené par le COLEACP dans les pays en développement. Les essais en champs et les projets de recherche nourrissent de manière permanente le soutien agronomique et les formations mis en oeuvre par l'organisation.



La Recherche et Développement intervient lorsqu'il faut apporter des solutions nouvelles ou actualisées aux problèmes agronomiques rencontrés par les producteurs des pays ACP.



Piloto, République dominicaine, octobre 2008.

Les trois parcelles de 5 ares que la plantation Hermanos Peña a mises à la disposition du COLEACP sont prêtes à recevoir leur traitement expérimental. Celui-ci consiste en un essai de produits phytopharmaceutiques sur des cultures de taro. Les deux premières parcelles seront traitées avec des combinaisons de différents produits. La troisième est la parcelle témoin; elle restera sans traitement.

L'objectif est de mesurer les niveaux de résidus de pesticides sur les feuilles et les racines de taro lors de la récolte. Sur base de ces mesures, les chercheurs détermineront les doses, les fréquences de pulvérisation et les intervalles avant récolte - autrement dit: les «bonnes pratiques agricoles» - qui permettront à ces niveaux de rester en deçà des limites maximales de résidus (LMR) autorisées.

Jusqu'à la mi-2012, le département R&D du COLEACP conduira plusieurs séries d'essais similaires dans quatre plantations maraîchères de République dominicaine: deux dans la province de Valverde sur des cultures de taro et deux dans la province

de La Vega sur des cultures d'aubergine et de concombre amer.

Ces essais en champ ont été réalisés dans un contexte de crise. Au cours des mois précédents, plusieurs lots de fruits et légumes exportés vers l'Union européenne (UE) avaient été interceptés lors de contrôles de frontière. En cause: trop de résidus de pesticides. Un constat confirmé en juin 2008 par une mission de l'Office alimentaire et vétérinaire de l'UE², qui recommandait à la

République dominicaine de mieux encadrer l'usage des pesticides et de s'attaquer à la problématique des dépassements de la LMR.

C'est pour apporter une réponse à cette problématique que le COLEACP a entrepris cette recherche, dans le cadre du programme PIP. Huit pesticides ont été testés



2. DG(SANCO)/2008-7848

Une base de données utile

Chaque fois que des essais génèrent de nouveaux résultats, le COLEACP adapte ses guides de production, actualisant les références relatives aux doses, aux fréquences d'utilisation, aux intervalles avant récolte, etc. Pour pallier l'inconvénient des délais de publication, le département R&D a récemment créé une base de données en ligne qui peut être mise à jour plus rapidement. Dès qu'un essai entraîne la modification d'une bonne pratique agricole, un système d'alerte signale aux utilisateurs qu'il y a lieu de se référer aux indications contenues dans la base de données et non plus à celles du guide.

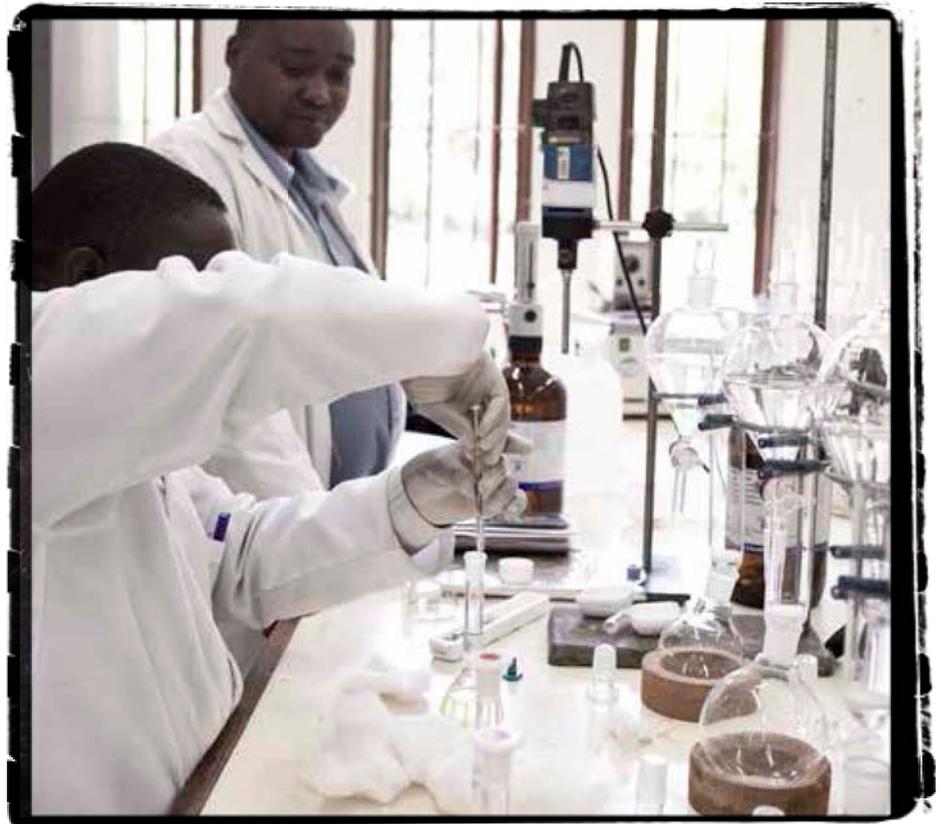
Adresse: <http://pip.coleacp.org> - rubrique «Appui aux bénéficiaires» - sous-rubrique «Recherche et développement/protection des cultures»



Les recherches du COLEACP mettent de plus en plus l'accent sur des méthodes de protection qui réduisent les risques liés à l'utilisation de substances toxiques, comme la lutte intégrée, le recours à des agents biologiques ou l'utilisation de produits de biocontrôle.

Solliciter des tolérances à l'importation

La réglementation européenne en matière de pesticides est conçue pour des zones au climat tempéré ou méditerranéen. Il arrive que ses prescriptions soient trop sévères en regard des contraintes de l'agriculture tropicale, qui doit faire face à des ravageurs et des maladies parfois très virulents et peut difficilement se passer de certaines substances actives. Quand la LMR d'une de ces substances devient trop basse ou quand elle est supprimée - interdisant de fait son usage -, les agriculteurs des pays ACP peuvent se retrouver dans l'impossibilité de commercialiser leurs produits en Europe, faute de solution alternative. Dans ce cas, la Commission européenne peut accorder une tolérance à l'importation pour cette substance incontournable, moyennant le respect de certaines conditions. Grâce à son introduction dans le secteur phytopharmaceutique, le département R&D du COLEACP facilite les démarches de tolérance à l'importation en réunissant les informations nécessaires provenant des fabricants et des producteurs concernés. Il s'agit là de mesures temporaires, pour donner à la recherche agronomique le temps de dégager des solutions de lutte plus durables.



sur le taro, quinze sur l'aubergine et seize sur le concombre amer, pour déterminer les bonnes pratiques grâce auxquelles les légumes traités seront exportables vers l'UE.

Le COLEACP a confié le suivi de cette étude à la société locale ProComAs de Pedro Jorge, un expert indépendant. Celui-ci a synthétisé les résultats de ces essais. En juin 2013, il les a restitués en espagnol devant un parterre d'acteurs de la filière horticole dominicaine réunis à La Vega.

Les agronomes du département R&D du COLEACP ont ensuite utilisé ces résultats pour actualiser les «Guides de bonnes pratiques phytosanitaires» concernés, en l'occurrence celui du taro, celui de l'aubergine et celui du concombre («...et autres cucurbitacées à peau comestible»). Ces trois ouvrages sont téléchargeables depuis la rubrique Publications du site web du PIP.

Plus de 120 combinaisons

Des projets de recherche de ce genre, le département R&D du COLEACP en a réalisés sur plus de 120 combinaisons pesticides/cultures depuis le lancement du programme PIP en 2001. Composé de trois ingénieurs agronomes expérimentés, ce département intervient lorsqu'il faut apporter des solutions nouvelles ou actualisées aux problèmes agronomiques rencontrés par les producteurs des pays ACP.

La plupart de ces projets visent à trouver le meilleur moyen de protéger une culture contre un ravageur ou une maladie. Il s'agit alors de dégager une solution efficace contre l'agresseur, sans danger pour les personnes ni pour l'environnement et sans conséquence sur la commercialisation ultérieure des produits. *(Suite p. 8 ...)*



Zone sahélienne: faciliter les homologations à l'échelle régionale

Le COLEACP a commencé à collaborer avec le Comité sahélien des pesticides (CSP) dans les premières années du programme PIP, en 2004. Le CSP est une institution interétatique chargée de mettre en oeuvre la réglementation phytosanitaire commune de neuf Etats de la zone sahélienne: le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. C'est à lui qu'incombe la responsabilité d'homologuer les produits phytopharmaceutiques, autorisant ainsi leur utilisation dans toute la région.

Indispensables. Nécessitant moins d'essais sur une période plus courte, cette procédure présentait l'avantage d'être moins coûteuse pour les fabricants, qui l'ont financée à hauteur de 70%. Le solde a été pris en charge par le COLEACP qui voulait obtenir des homologations pour des cultures comme le gombo et la mangue, moins intéressantes pour l'industrie phytosanitaire.

Le programme d'essais a débouché, à partir de 2008, sur l'homologation provisoire de 11 produits pour 18 usages. Pour la plupart de ces produits, l'autorisation de vente



«Ce sont habituellement les fabricants qui financent les essais préalables aux demandes d'homologation, explique Gilles Delhove. Cela ne pose généralement pas de problème, car c'est une étape indispensable à la commercialisation de leurs produits dans le (ou les) pays concerné(s). Mais, de leur point de vue, le marché des fruits et légumes de la zone sahélienne est trop restreint par rapport aux coûts de la procédure d'homologation.»

Conséquence, le nombre de produits phytosanitaires autorisés était insuffisant pour couvrir les besoins des producteurs de fruits et de légumes. Le problème se posait de manière aiguë pour la filière d'exportation, car les normes privées ne certifient que les denrées traitées avec des produits homologués dans le pays d'origine.

En 2005, le COLEACP a donc demandé au CSP de recourir à une procédure transitoire dite «aménagée» pour donner une autorisation provisoire de vente à une série de pesticides

a été renouvelée après trois ans, pour une seconde période équivalente, soit jusqu'en 2014. Même si cette initiative a suscité l'intérêt de certaines firmes qui ont obtenu de nouvelles homologations, l'arsenal phytopharmaceutique à la disposition du secteur horticole de la région reste toutefois insuffisant.

«Il est difficile à notre niveau de lutter contre des décisions purement commerciales, explique Gilles Delhove. Par contre, le CSP s'inquiète de cette situation, et nous coopérons avec lui pour inciter les fabricants à faire homologuer leurs produits sur les cultures maraîchères et fruitières.»

Pour pallier cette insuffisance, le COLEACP a obtenu une nouvelle procédure transitoire aménagée, pour un programme d'essais qui démarrera en 2015, et qui, cette fois, devrait être entièrement financé par les fabricants.



Le département R&D du COLEACP est à l'origine de plus de quarante guides de production et brochures techniques consacrés aux cultures commerciales des pays ACP. Toutes sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du PIP. (pip.coleacp.org).

Pour y arriver, les chercheurs mènent généralement une série d'essais en champs, de manière à déterminer l'efficacité et les modalités d'usage de différents pesticides et pour recommander les plus adaptés aux impératifs des producteurs ACP.

Cependant, il n'est pas facile, pour un agriculteur confronté à des ravageurs tropicaux toujours plus virulents, de maîtriser tous les risques inhérents à l'utilisation de produits conventionnels. Pour cette raison, les recherches du COLEACP mettent un accent de plus en plus prononcé sur des méthodes de protection qui réduisent les risques liés à l'utilisation de substances toxiques, comme la lutte intégrée, le recours à des agents biologiques ou l'utilisation de produits de biocontrôle.

Depuis 2012, le COLEACP a ainsi pris contact avec 40 fabricants de «biopesticides», pour s'informer de leurs potentialités et envisager leur utilisation dans les filières agricoles ACP. Le département

R&D les inclut systématiquement dans les essais en champs, afin de confronter leur efficacité à celle des substances actives conventionnelles. A ce jour plus de 100 usages de ces produits ont été testés sur un total de 17 cultures commerciales, ainsi que dans le cadre de l'horticulture urbaine (voir encadré «Micro-jardins»).

Les produits de biocontrôle ont ainsi pu faire leurs preuves contre des ravageurs tels que les mouches des fruits, la cochenille, la noctuelle de la tomate, la fausse carpocapse, les tétranyques, les pucerons et divers insectes suceurs-piqueurs. Ils s'avèrent également efficaces pour prémunir les fruits de la passion contre l'alternariose et les mangues contre les maladies d'après-récolte.

Outre les biopesticides, la R&D s'intéressera dans l'avenir aux biostimulants, aux biofertilisants et aux composts, qui peuvent être très utiles pour renforcer la résistance des plantes à certains parasites et maladies. Son rôle sera aussi d'amener les fabricants de ces produits à intégrer les pays ACP dans leurs circuits commerciaux.

Ces produits non conventionnels présentent l'avantage d'être en phase avec les principes de la responsabilité sociale des entreprises, car ils apportent des solutions de lutte plus respectueuses de l'environnement, plus sûres pour les agriculteurs et leur entourage et, souvent, moins risquées en cas de mauvaise utilisation. *(Suite p. 10 ...)*



Protéger les micro-jardins de Dakar

En 2012, la ville de Dakar (Sénégal) a sollicité le PIP dans le cadre de son programme «micro-jardins». Un micro-jardin est un potager sur table d'environ 1,5 m² qui peut être cultivé sur la terrasse d'un appartement, sur un toit ou dans une cour. S'il est bien géré, il peut assurer les besoins quotidiens d'une famille en légumes et même produire un surplus commercialisable.

De par cette contribution à la sécurité alimentaire, l'usage des micro-jardins est depuis 1999 au coeur d'un programme de développement mené par la ville et soutenu par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. On compte à ce jour 7000 familles bénéficiaires, encadrées par douze centres de formation répartis dans toute la conurbation.

Comme tous les potagers, ces micro-jardins ont besoin d'être régulièrement traités contre les ravageurs et les maladies. Le problème, c'est qu'il est hors de question de pulvériser des substances toxiques sur de si petites surfaces et dans des zones densément habitées. Les promoteurs du programme «micro-jardins» ont donc demandé au COLEACP de réaliser une série d'essais de produits de biocontrôle à faibles risques, et de recommander les plus appropriés.

Les essais ont été réalisés entre septembre 2012 et juillet 2013 et ont été suivis par Karamoko Diarra, professeur à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (voir pp. 26-27). Ils ont eu lieu dans trois centres de formation - ceux de Grand-Dakar, de Derklé et de HLM. Sept substances actives ont été testées sur plusieurs cultures en fonction des trois saisons de production: le concombre, le chou et le poivron en saison humide; le chou, le concombre et la tomate en saison sèche fraîche; le chou, le piment et l'aubergine africaine en saison sèche chaude.

Ces essais sur table ont révélé l'efficacité de certains produits, que le COLEACP a recommandés aux promoteurs du programme. Ces substances doivent à présent être homologuées pour pouvoir être mises à la disposition des jardiniers urbains. Ce programme ouvre en outre des perspectives d'extrapolations vers d'autres formes d'horticulture, car il a permis d'identifier des substances alternatives aux produits phytopharmaceutiques conventionnels. Mais pour leur homologation sur les cultures maraîchères professionnelles, il faut mener des expérimentations à plus grande échelle.



La recherche en partenariat

Le COLEACP travaille rarement seul en matière de recherche agronomique. Comme nous pouvons le lire dans les exemples cités dans ce dossier, il mène souvent ses projets et ses essais en coopération avec des experts issus de centres de recherche internationaux. Il s'adjoint aussi la collaboration d'experts locaux, qui ont l'avantage de connaître le terrain, les problématiques agricoles locales... et la langue véhiculaire.

Un autre exemple de partenariat est la «Plateforme pour des partenariats Afrique-Europe en recherche agricole pour le développement» (PAEPARD). Il s'agit d'un programme financé en grande partie par l'UE, reconduit en 2014 pour une période de trois ans. Comme son nom l'indique, l'objectif de ce programme est de dynamiser la collaboration scientifique et technique entre l'Afrique et l'Europe en matière de recherche agricole. Le COLEACP est l'un des huit partenaires du consortium qui anime ce programme.

La particularité de PAEPARD est qu'il fonctionne depuis 2011 selon un «processus guidé par les utilisateurs» (PGU). Les projets de recherche sont initiés par les organisations d'agriculteurs africaines membres du programme. Celles-ci, après s'être concertées et documentées, formulent leur problématique dans une note conceptuelle qui sert de base à la constitution du partenariat de recherche. Dans ce cadre le COLEACP a participé à la réalisation de plusieurs notes conceptuelles. Il contribue également aux ateliers de travail du programme.

La centralisation des problèmes au niveau du département R&D permet de développer, à l'échelle de toutes les filières tropicales, des solutions qui n'auraient pas pu être dégagées à un niveau local ou national, faute de ressources. C'est le principe de la mutualisation des problèmes et des moyens.

Dissémination

Lorsque la solution est identifiée, il est évidemment essentiel de ne pas la laisser dormir dans un rapport scientifique. Une autre tâche importante du département R&D est de faire connaître les résultats des essais et des recherches, et de les mettre à la disposition des filières ACP.

Car même si les essais ont été réalisés à une échelle locale, les pratiques agricoles qui en découlent font l'objet de recommandations à toutes les filières confrontées aux mêmes difficultés. C'est le principe de la mutualisation des problèmes et des moyens, cher au COLEACP. La centralisation des problèmes au niveau de la R&D permet, grâce aux économies d'échelle, de développer des solutions globales qui n'auraient pu être dégagées ni au niveau de l'entreprise, ni au niveau national, faute de moyens.

Les résultats vont nourrir les guides de production et les brochures techniques

disponibles en téléchargement sur le site web du PIP. Ces publications ont été élaborées par le département, souvent avec la collaboration d'une institution comme le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), la faculté Agro-Bio Tech de Gembloux ou le Natural Resources Institute (NRI). Les publications sont régulièrement mises à jour en fonction du progrès des connaissances scientifiques et de l'évolution des réglementations en matière de pesticides et de LMR (voir encadré «Base de données»).

Les nouvelles données sont également transférées dans le contenu des formations du COLEACP et vulgarisées dans le matériel didactique qui les accompagne. Elles sont ainsi communiquées aux travailleurs des plantations et aux petits producteurs par l'intermédiaire des entreprises ou des encadreurs.

(Suite p. 13 ...)



Lutter contre les mouches des fruits

Les mouches des fruits occupent le département R&D du COLEACP depuis de longues années. Ces petits diptères de la famille des Tephritidae sont de véritables fléaux pour la filière mangue d'Afrique de l'Ouest. Ils ont la fâcheuse habitude de pondre dans les fruits, où leurs larves frugivores se développent. L'Union européenne interdit l'importation des fruits parasités. Si les services phytosanitaires en découvrent un lors d'un contrôle de frontière, ils saisissent et détruisent tout le lot, au préjudice de l'exportateur.

On parle des mouches des fruits au pluriel, car une douzaine d'espèces africaines de Tephritidae suivent ce comportement



ravageur avec plus ou moins de virulence. Il faut également tenir compte d'un nouvel arrivant: *Bactrocera dorsalis*, une espèce invasive originaire du Sri Lanka, qui infeste les vergers d'Afrique de l'Ouest depuis une dizaine d'années.

Le COLEACP a commencé à combattre ces parasites en 2005, à l'occasion de l'intervention du programme PIP dans l'homologation de 11 produits phytopharmaceutiques par le CSP (voir encadré «Zone sahélienne»). Un produit de protection contre les mouches des fruits avait alors obtenu une autorisation provisoire de vente dans les pays sahéliens. A cette occasion, deux brochures et deux affiches décrivant l'utilisation de ce produit, ainsi que différentes techniques de piégeage, avaient été publiées, et sont toujours disponibles sur le site web du PIP.

Parallèlement à ces travaux de recherche, le COLEACP a conçu et organisé plusieurs formations sur la protection des vergers de manguiers. Il a également participé à différents partages d'expériences et de recherches, histoire de se tenir au courant des avancées scientifiques en la matière.

C'est dans ce cadre qu'il a co-organisé un important atelier régional en février 2012, à Ouagadougou (Burkina Faso), pour faire le point sur la lutte contre les mouches des fruits, avec une attention particulière aux petits producteurs de mangues. En pointant la nécessité de développer des approches de lutte intégrée, cet at-

elier a été l'occasion pour différents intervenants de regretter le manque de diversité des substances actives disponibles.

Suite à cet atelier, plusieurs producteurs et autorités compétentes ont fait appel au programme PIP, afin que d'autres produits de protection fassent l'objet de nouveaux essais. C'est dans ce cadre que le COLEACP a obtenu du CSP une procédure «aménagée» ciblée sur la problématique des mouches des fruits, afin de faire homologuer plus rapidement de nouveaux produits.

«Nous avons centré ces essais sur des produits de biocontrôle qui ne posent pas de problème de résidus, explique Gilles Delhove. Notamment des répulsifs et des produits dits «attract and kill», ainsi nommés parce qu'ils attirent les mouches vers un insecticide contenu dans un récipient. Nous avons réalisé plusieurs séries d'essais entre 2012 et 2014 au Sénégal, en Gambie, au Burkina Faso et au Mali. Cela nous a permis d'identifier plusieurs produits efficaces. Ceux-ci pourront être homologués dès que les fabricants se décideront à introduire leurs dossiers et à réaliser les essais complémentaires.»

La lutte contre les mouches des fruits a récemment pris une nouvelle dimension. Le COLEACP fait en effet partie du consortium sélectionné pour appuyer la lutte contre ces parasites dans les 15 pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce projet³ de cinq ans est financé par l'UE et l'Agence française de développement. Il vise à renforcer le plan de lutte régional lancé par la CEDEAO en 2010. Ce nouveau programme cible les producteurs de fruits et légumes (principalement de mangues), dans la perspective de mettre un terme à leurs pertes de revenus consécutives aux infestations de fruits. Il s'agira donc de développer des moyens de lutte efficaces et d'en organiser la dissémination (tout aussi efficace) vers les agriculteurs.

3. Dénomination officielle: Projet d'appui au Plan régional de lutte et de contrôle des mouches des fruits en Afrique de l'Ouest.



L'objectif des interventions du COLEACP dans les procédures d'homologations de produits phytopharmaceutiques est de faire en sorte que les substances indispensables aux agriculteurs soient disponibles et puissent être utilisées en toute légalité.

Ananas: mettre l'induction florale à la portée des petits producteurs

Une des particularités de l'ananas est le caractère aléatoire de sa floraison. Celle-ci peut se produire à tout moment de l'année. Les planteurs doivent donc recourir à l'induction florale, en appliquant une substance qui déclenche «à la demande» une floraison simultanée de tous les plants de la parcelle.

Pour les cultures biologiques, la réglementation européenne n'autorisait qu'une seule substance inductrice: l'éthylène gazeux; mais jusqu'en 2005, cette obligation présentait un inconvénient économique majeur qui excluait les petits producteurs de la filière de l'ananas bio.

«Du charbon actif doit être enrichi en éthylène, puis appliqué sur les plants d'ananas pour provoquer la floraison, explique Gilles Delhove. Avant l'intervention du PIP, cette application

ne pouvait se faire qu'avec de gros mélangeurs-pulvérisateurs automatiques, trop lourds, trop sophistiqués et trop coûteux pour les petites exploitations. Un producteur-exportateur camerounais nous a demandé de pallier cet inconvénient et de concevoir une méthode à la portée des petits producteurs.»

Cette recherche a été réalisée en 2005 dans le cadre d'un consortium formé par le COLEACP, la faculté Agro-Bio Tech de Gembloux et le CIRAD. C'est le professeur Frédéric Lebeau, de la faculté Agro-Bio Tech, qui a découvert la solution: il a mis au point une nouvelle méthode d'enrichissement du charbon actif en éthylène, qui présente l'avantage d'être simple et peu coûteuse.

L'appareillage tient sur un petit établi et consiste en quelques accessoires facile à trouver: une pompe à vide, une bouteille d'éthylène avec détendeur, un manomètre, un récipient étanche et un peu de tuyauterie. L'application du charbon enrichi peut se faire avec un pulvérisateur à dos ou avec un récipient doseur.

Les essais ont été réalisés avec succès en 2005-2006 au Cameroun, au Togo et au Ghana, sur des parcelles mises à la disposition du COLEACP par trois producteurs. Pour mettre cette méthodologie à la portée de tous, le COLEACP l'a décrite dans une brochure technique très détaillée et richement illustrée, disponible sur le site web du PIP, dans la rubrique Publications.

Cette méthode s'est répandue et est toujours utilisée dans certaines plantations, notamment dans les Antilles et en Guyane. Cependant, l'induction au carbure de calcium étant tolérée par certains certificateurs bio, de nombreux producteurs préfèrent à présent utiliser ce procédé plus facile à mettre en oeuvre.



«Nous avons voulu aller plus loin en matière de visibilité», poursuit Gilles Delhove, responsable du département R&D. Nous avons décidé de rendre disponibles en ligne tous les résumés d'essais réalisés depuis 2009. Car même si les produits testés ne sont pas encore homologués ou disponibles dans certains pays, ces résultats peuvent s'avérer utiles tant pour les agriculteurs que pour les fabricants et les distributeurs. L'un ou l'autre pourrait ainsi décider d'introduire une demande d'homologation pour un produit dont le résultat aurait éveillé son intérêt.»

Homologations

Les homologations représentent un autre volet important des activités de R&D du COLEACP. L'objectif est ici de faire en sorte que les produits de protection indispensables aux agriculteurs soient disponibles et puissent être utilisés en toute légalité.

Pour qu'un produit phytopharmaceutique puisse être commercialisé et utilisé dans un pays, il doit être homologué par l'autorité publique. L'homologation implique un contrôle de sa qualité et une vérification du «mode d'emploi» fourni par le fabricant. Cela se fait dans le cadre d'une procédure rigoureuse, au cours de laquelle une série d'essais sont réalisés (voir encadré «Essais d'homologation»).

Pour traiter un champ dont les produits sont destinés à l'exportation, il est indispensable de n'utiliser que des pesticides homologués, car les normes privées - notamment Globalgap, le référentiel de qualité le plus utilisé par la grande distribution - ne certifient que les denrées alimentaires traitées avec des pesticides dûment autorisés dans le pays d'origine.

Le département R&D veille donc à ce que la liste des produits de protection autorisés dans un pays ne fasse pas l'impasse sur des substances incontournables. Imaginons qu'un ravageur invasif fasse son apparition dans une région où les pesticides qui permettent de lutter contre lui ne sont pas autorisés. Dans ce cas, le département intervient de différentes manières. Il peut entamer des discussions avec l'autorité de référence pour qu'elle accepte d'adapter la procédure d'homologation à l'urgence du terrain; grâce à sa connaissance des problématiques phytosanitaires et des producteurs concernés, il peut organiser et soutenir les essais prescrits par la procédure; et, profitant de ses contacts dans le secteur phytopharmaceutique, il peut également aider les fabricants à soumettre leur dossier (voir encadrés «Zone sahéenne» et «Mouches des fruits»).

Une attention permanente

A la base de ce travail essentiel, il y a une attention permanente au progrès des connaissances agronomiques et au contexte dans lequel les filières évoluent. Le travail du département R&D du COLEACP, c'est anticiper l'émergence des ravageurs et des maladies dans les zones de production; c'est suivre les modifications des réglementations alimentaires et phytosanitaires de l'UE et des pays ACP; c'est également être attentif aux changements de critères des normes privées, maintenir le contact avec les centres de recherche du monde entier pour être informé des dernières avancées de la science agronomique, entretenir des relations avec l'industrie phytopharmaceutique pour être au courant des nouveaux produits; c'est enfin garder en tête la liste des substances homologuées dans les différents pays ACP...

Grâce à cette veille scientifique et réglementaire, le COLEACP peut proposer des solutions toujours appropriées aux problèmes agronomiques des filières agricoles ACP, et accompagner harmonieusement l'évolution de celles-ci.



Essais d'homologation

Le but d'un essai d'homologation est de vérifier l'efficacité d'un produit phytosanitaire dans les conditions locales d'application. Le fabricant a préalablement testé son produit et en a déjà déterminé les doses en fonction du climat, du type de culture, de la virulence des ravageurs, etc. Pour les autorités locales, il s'agit surtout de s'assurer que la dose recommandée est la dose correcte et qu'elle n'affecte pas le produit traité. A cette fin, trois doses sont testées sur des parcelles différentes: la dose indiquée par le fabricant, cette dose augmentée de moitié et la même dose réduite d'un quart.

Ces essais se font généralement dans des stations de recherche, dépendant d'une institution agronomique. Mais ce n'est pas toujours possible. Par exemple, pour la mangue, il n'y a pas toujours de vergers dans ces stations. Dans ce cas, il faut aller sur le terrain, chez des producteurs qui veulent bien accueillir les essais sur certaines de leurs parcelles. L'agriculteur reçoit alors une compensation financière équivalente à ce qu'il aurait gagné en vendant la production de la surface mobilisée.



Neven Mimica, nouveau commissaire au Développement

Nouvelle Commission, nouveau commissaire. Le Letton Andris Piebalgs a cédé le portefeuille du Développement au Croate Neven Mimica. Un nouveau cadre stratégique est en préparation pour l'après-2015, avec une attention soutenue aux petits agriculteurs.

«Les investissements à grande échelle dans les terres arables ne doivent pas compromettre la stabilité du régime foncier et ni les droits d'usage des terres.»

Commission européenne
European Commission



La Commission Juncker veut renforcer la cohérence de l'action extérieure de l'UE en liant au sein d'une même logique les politiques étrangère, de voisinage et commerciale, la participation aux institutions financières internationales et l'aide au développement.

Depuis le 1er novembre 2014, un nouveau collègue est à la tête de la Commission européenne, sous la présidence du Luxembourgeois Jean-Claude Juncker. Sa composition a été approuvée le 22 octobre par le Parlement européen, après l'audition de tous les Commissaires et la présentation du programme de travail des cinq prochaines années.

Dans ce programme⁴, Jean-Claude Juncker ne définit pas d'orientation précise en matière de politique de développement. Il évoque brièvement un renforcement de la cohérence de l'action extérieure de l'Union européenne (UE) en liant au sein d'une même logique les politiques étrangère, de voisinage et commerciale, la participation aux institutions financières internationales et... l'aide au développement.

Il faut rappeler que la politique de développement de l'UE s'inscrit depuis 2011 dans le cadre stratégique défini par le Programme pour le changement⁵. Cette stratégie, adoptée par la Commission Barroso II, vise à réduire la pauvreté en organisant l'aide de manière efficace et ciblée dans une perspective de développement durable et inclusif.

C'est le Croate Neven Mimica (61 ans) qui est commissaire à la Coopération internationale et au Développement. Il est économiste de formation. Social-démocrate, il a été par deux fois en charge de l'intégration européenne de son pays lorsque son parti était au gouvernement. Le 1er juillet 2013, lors de l'adhésion de la Croatie à l'UE, il a pris place au sein de la

précédente Commission, où il était en charge de la politique des consommateurs.

L'après-2015

Lors de son audition devant le Parlement européen, le 29 septembre dernier, Neven Mimica a présenté les priorités de la politique européenne de développement. La première est l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour l'après-2015.

Ce cadre poursuivra les mêmes objectifs de réduction de la pauvreté et de développement durable et inclusif, mais on y trouve également des accents d'équité financière et fiscale: «*Nous devons aider nos partenaires à accroître leurs ressources nationales, explique-t-il - y compris par une bonne gouvernance, une meilleure gestion des finances, la lutte contre l'évasion fiscale et la mise en place de systèmes d'imposition équitables et efficaces.*»

Pour lui, la politique foncière participe à cette gouvernance équitable et doit se

mettre au service du développement agricole, en garantissant un accès à la terre pour les petits agriculteurs.

«Les investissements à grande échelle dans les terres arables ne doivent pas compromettre la stabilité du régime foncier et ni les droits d'usage des terres, a-t-il souligné dans ses réponses. Il y va de la sécurité alimentaire et de la durabilité du secteur agricole. C'est également crucial pour réduire la pauvreté, en particulier pour les femmes et les groupes autochtones. Je voudrais mener des actions qui fixent ces droits, dans le contexte des coutumes et des traditions locales.»

C'est dans cette logique qu'il veut renforcer le soutien aux petits producteurs, car, selon lui, c'est un investissement qui a déjà donné les preuves de son efficacité dans l'allègement de la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire. Il entend donc mettre la priorité sur des actions et des projets qui augmentent les revenus des petits agriculteurs et consolident la résilience des communautés rurales.



4. JEAN-CLAUDE JUNCKER, *Un nouvel élan pour l'Europe: mon programme pour l'emploi, la croissance, l'équité et le changement démocratique - Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne*, Strasbourg, 15/07/2014.
5. COM 637/2011 - *Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement.*

Formation: partager pour pérenniser

Pour assurer la pérennité de son appui, le COLEACP transfère une partie de son savoir-faire vers certaines organisations de producteurs des pays ACP. Deux exemples, en Ethiopie et au Cameroun.





Avec le développement des filières, certaines associations et organisations professionnelles gagnent en expérience et diversifient les services qu'elles offrent à leurs membres, notamment en matière de formation et de vulgarisation agronomique.

Le COLEACP doit tenir compte de cette évolution. D'abord pour ne pas se retrouver dans la position du concurrent malgré lui, en proposant aux entreprises un appui que ces organisations assurent déjà. Ensuite, parce que, contrairement à des programmes d'aide comme le PIP et EDES, ces organisations de producteurs ont été créées pour durer, et peuvent être des alliées précieuses pour pérenniser le renforcement des filières.

Ethiopie: déléguer les formations de base

C'est dans cette perspective que le COLEACP travaille avec l'association éthiopienne des producteurs horticoles (*Ethiopian Horticultural Producer and Exporter Association - EHPEA*). Cette association regroupe 85 entreprises horticoles représentant 70% de la production de produits frais du pays. Elle a été créée en 2002 pour soutenir les exportations de fleurs, alors en plein boom. Sitôt créée, elle a édicté un code d'usages, pour établir des normes minimales de bonnes pratiques agricoles, de protection



de l'environnement et de conditions de travail, cela pour répondre aux exigences des acheteurs internationaux, voire pour les anticiper.

Pour aider les producteurs à appliquer ce code, l'EHPEA s'est dotée d'un département de formation, mis sur pied avec l'aide de la coopération néerlandaise. Les onze formateurs de ce département apportent leur soutien aux entreprises membres et non membres, pour les familiariser, entre autres, à l'usage sécurisé des pesticides, à la gestion de la qualité, aux premiers secours ou à la préservation de l'environnement. Ces cours étaient à l'origine orientés vers la production des fleurs.

Avec la crise économique mondiale, la demande en fleurs a baissé. Les entreprises horticoles éthiopiennes se sont diversifiées vers les cultures maraîchères, principale-

«A partir du moment où nous avons affaire à une association forte, sérieuse, représentative du secteur, qui manifeste la volonté de développer un système de formation pour ses membres, avec, à la clef, une réflexion réaliste sur son financement, nous avons, à mon avis, l'obligation d'étudier la situation et de nous lancer dans ces transferts de compétences.»

Yessie Meyer, Responsable géographique au PIP



La pérennisation du renforcement des capacités est un objectif poursuivi avec acharnement par le COLEACP. Des transferts de compétences vers des organisations répondant à des critères qualitatifs indispensables sont hautement envisageables.

ment celle des condiments frais, comme la ciboulette, l'aneth, le basilic ou l'estragon. L'EHPEA doit donc élargir son éventail de formations pour apporter son soutien au sous-secteur «légumes, fines herbes et fruits», et également pour développer la responsabilité sociétale d'entreprise.

C'est dans ce contexte d'élargissement que l'EHPEA a sollicité le soutien du programme PIP. Après un examen minutieux des besoins du département et du secteur, le COLEACP a élaboré en septembre 2013 un plan d'action ambitieux. Celui-ci revient en quelque sorte à partager avec l'EHPEA une partie du savoir-faire et des outils pédagogiques développés par le PIP au cours des 13 dernières années.



Compostage et transfert de compétences

La culture de la ciboulette génère beaucoup de déchets. Quand une tige présente des défauts - par exemple si elle n'est pas complètement creuse -, elle va au rebut. Des producteurs éthiopiens comme Jordan River Herbs ou Joytech Fresh totalisent jusqu'à 200 tonnes de déchets de ciboulette par an, des déchets qui ne peuvent pas servir de fourrage, étant donnée l'aversion du bétail pour ce condiment au goût trop prononcé. La seule solution, pour le moment, est de les laisser pourrir.



Pour apporter à ce problème une solution plus responsable, le COLEACP organise avec l'EHPEA une formation collective sur le compostage des déchets organiques, à destination des membres de l'association. Le COLEACP s'est occupé de l'élaboration de cette formation. L'EHPEA, de son côté, en a piloté l'organisation et sélectionné la quinzaine de participants, occupant ainsi le devant de la scène.

Par ailleurs, deux formateurs de l'association ont pris part à cette formation, de manière à pouvoir en suivre la phase-test dans les plantations participantes. Le COLEACP s'est engagé à les accompagner, pour les aider à intégrer les aspects techniques et pédagogiques de cette matière. L'EHPEA pourra ainsi donner cette formation à d'autres producteurs confrontés au même problème, dans ce pays qui fournit une grande partie des fines herbes des supermarchés européens.

Premier volet: renforcer les capacités du département de formation. Deux de ses agents ont reçu des formations de formateurs au Kenya et en Zambie, pour être à même de former leurs neuf autres collègues. Les matières enseignées étaient les formations de base du PIP, comme l'usage sécurisé des pesticides, les consignes d'hygiène, la traçabilité, la production éthique, etc. L'un d'eux a suivi une «formation de formateur de formateurs», à la faculté Agro-Bio Tech de Gembloux (Belgique), devenant ainsi le pivot pédagogique du système éthiopien de formations en cascade. Enfin, toute l'équipe a été formée au *Training Needs Assessment*, pour pouvoir évaluer les besoins en formation d'une entreprise et en élaborer le programme.

Deuxième volet: «coacher» le département. Il s'agit ici de renforcer le bagage pédagogique conféré dans le cadre du volet précédent. Un expert aguerri et critique suit les premières formations prodiguées par l'EHPEA, de manière à en améliorer la qualité. En plus, deux formateurs éthiopiens ont été instruits en tant que coaches et peuvent

«Pour assurer la pérennité, il faut une passation du flambeau du COLEACP vers une organisation locale qui prend la responsabilité de gérer, de maintenir et de financer le système de formations en cascade que nous avons mis en place.»



désormais assurer eux-mêmes la poursuite de ce travail de perfectionnement.

Troisième volet: créer un hub de la connaissance. L'EHPEA dispose déjà d'un *Resource Centre* où l'on peut trouver une documentation agronomique et du matériel de formation. Le plan d'action vise à renforcer ce centre, en lui donnant accès à davantage de documentation et de bases de données en ligne. Le COLEACP lui a également fourni toutes ses brochures techniques et manuels pédagogiques, à charge pour l'EHPEA d'en gérer la duplication et la dissémination. Ce centre dispose également d'un lien privilégié avec la plateforme de formation à distance du PIP.

Yessie Meyer, responsable géographique du PIP pour l'Ethiopie: «A partir du moment où nous avons affaire à une association forte, sérieuse, représentative du secteur, et qui manifeste la volonté de développer un système de formation pour ses membres, avec, à la clef, une réflexion réaliste sur son financement, nous avons, à mon avis, l'obligation d'étudier la situation et de nous lancer

dans ces transferts de connaissances. Dans une telle situation, le COLEACP devrait confier ses formations de base à l'association, tout en maintenant un accompagnement des formateurs pour perfectionner la qualité pédagogique de ce service.»

Cameroun: atteindre 600 000 petits producteurs de cacao et de café

Le Cameroun a également été le théâtre d'un important transfert de compétences en faveur d'une association de producteurs, en l'occurrence le Conseil interprofessionnel du cacao et du café (CICC). Cette large fédération regroupe toutes les coopératives et les associations de producteurs, d'acheteurs, d'exportateurs et de transformateurs de cacao et de café du pays.

Le CICC est soutenu par le programme EDES depuis juillet 2013. Objectif: améliorer la quantité, la croissance et la qualité sanitaire de la production cacaoyère camerounaise. La difficulté, c'est que cette production est assurée par 400 000 petits producteurs de cacao répartis dans tout le pays. Un véritable défi, qui ne pouvait être relevé que par la mise en place d'une cascade de formations suffisamment efficace pour toucher tous ces agriculteurs.

Première étape: doter chacune des sept zones de production de cacao du pays d'un staff de vulgarisateurs capables d'apporter une guidance technique aux petits producteurs. Sept formations de formateurs, chacune de deux semaines intensives, ont permis de former 77 encadreurs, préalablement sélectionnés par le CICC et par le COLEACP. Outre un solide bagage technique, ceux-ci ont appris à utiliser le matériel pédagogique conçu par EDES pour la culture et le traitement des fèves de cacao. Quatorze d'entre eux, qui avaient manifesté des aptitudes pédagogiques particulières, ont reçu une formation supplémentaire de coach, pour accompagner les autres.

«Mais cela ne suffit pas, explique Hilary Barry, responsable des Formations d'EDES. Les pratiques agricoles évoluent, de même que les exigences du marché. Pour pouvoir rester à la pointe, il faut que la formation soit continue et pérenne. Et pour assurer la pérennité, il faut une passation du flambeau du COLEACP vers une organisation locale qui prend la responsabilité de gérer, de maintenir et de financer le système de formations en cascade que nous avons mis en place.»

C'est ainsi que le COLEACP a aidé le CICC à se doter d'un département de formation. Le choix du CICC était incontournable, car cette association répondait à tous les critères de représentativité, de sérieux, de motivation et de financement énoncés plus haut.

«On a démarré de zéro, poursuit Hilary Barry. Nous avons analysé les besoins et les compétences requises, et nous avons adapté le fonctionnement du département Formation d'EDES à la structure du CICC. Il y a eu un réel transfert de compétences. Nous avons rédigé les descriptions des fonctions du département - le directeur des opérations, les assistants de formation, les coaches et les formateurs. Et nous avons mis en place tout le suivi administratif, logistique et pédagogique des activités de formation: planification, monitoring, reporting, gestion du matériel, ressources humaines...»

Depuis octobre 2014, le COLEACP suit le CICC dans une phase pilote, consistant à former 400 petits producteurs dans les régions de Nyanon et de Ndom. Après les ajustements consécutifs à cette première phase, l'accompagnement sera maintenu sous la forme de conseils à la demande, pendant environ un an.

Et ailleurs?

La pérennisation du renforcement des capacités est un des objectifs poursuivis avec acharnement par le COLEACP. Des transferts de compétences vers d'autres organisations présentant les mêmes critères qualitatifs que les deux précédentes sont donc hautement envisageables.

Le PIP compte entreprendre cette démarche en privilégiant les associations qui ont leur propre département de formation. EDES, de son côté, travaille à des projets semblables dans d'autres filières cacao, au Nigeria avec le Cocoa Research Institute of Nigeria, le SPS Cocoa Africa Nigeria et la Federation of Agricultural Commodity Associations of Nigeria, et au Ghana avec le Cocobod. Il développe également pour la filière café camerounaise ce qui a été fait pour le cacao, toujours avec le CICC.



Le partage en question

En marge du salon international Fruit Logistica, le COLEACP a organisé à Berlin un événement consacré au partage des savoir-faire, au cours duquel il a présenté ses projets en matière de transferts de compétences vers les organisations de producteurs des ACP.

Fruit Logistica - Berlin, Allemagne - 04-06/02/2015 - www.fruitlogistica.de



Mouches des fruits: éviter l'interdiction des exportations



Le COLEACP met ses ressources en oeuvre pour éviter à certains pays ACP de devoir interrompre leurs exportations de fruits et légumes vers l'Union européenne (UE). La raison: la réglementation Europhyt de l'UE, destinée à protéger la végétation européenne des espèces nuisibles invasives qui arriveraient via les importations. Si, lors des contrôles de frontières, les autorités phytosanitaires des Etats membres découvrent des marchandises infestées par des nuisibles, les lots concernés sont interceptés et rapportés via le système Europhyt. Au-delà d'un seuil d'interceptions trop important, la Commission européenne prévient l'Etat importateur, qui doit mettre en place un plan d'action pour régler le problème constaté. En l'absence de mesures, ou si les mesures ne mettent pas terme aux interceptions, la Commission européenne peut interdire ou réduire les importations des marchandises incriminées. Actuellement, cinq Etats ACP ont reçu une notification des autorités européennes: la Côte d'Ivoire, l'Ouganda, le Kenya, le Ghana et la République dominicaine, pour différents nuisibles, notamment l'une ou l'autre espèce de mouches des fruits. Les ressources des programmes PIP et EDES sont mises en oeuvre pour appuyer les services publics et le secteur privé de ces Etats, notamment dans l'élaboration et l'application des plans d'action. Il s'agit d'éviter un scénario extrême qui grèverait considérablement les filières fruits et légumes de ces pays.

Caraïbes et Pacifique: développement des activités au bénéfice des PEID

Le COLEACP renforce ses activités dans les petits Etats insulaires en développement (PEID). Coup sur coup, il a conclu des accords de collaboration avec l'Organisation des Etats de la Caraïbe occidentale (17 novembre 2014) et du Vanuatu (8 décembre 2014). Des deux côtés, l'objectif est de soutenir la modernisation du secteur agricole, via le développement des filières locales, régionales et internationales. Les deux accords prévoient l'échange d'informations sur les besoins du secteur, le développement des relations avec les acteurs agricoles locaux (publics et privés) et la mise en place d'une coopération structurée. En outre, le COLEACP recherche avec ces Etats des solutions pour pallier les inconvénients récurrents de la coopération avec les PEID. L'isolement

et la petite taille de ces pays contribuent en effet à augmenter les coûts et à réduire l'efficacité de l'assistance technique, dont la mise en oeuvre peut être freinée par des considérations budgétaires et logistiques. Parmi les solutions envisagées, le COLEACP préconise celles qu'il expérimente depuis de longues années dans sa mission de soutien aux pays en développement: l'apprentissage à distance, les formations en cascade, la constitution d'un staff d'experts locaux et la mise en place de réseaux d'information régionaux pour faciliter les échanges en ligne entre acteurs. Une expérience a récemment eu lieu à Fidji en novembre 2014 dans le cadre du programme EDES, avec l'organisation d'une vaste formation régionale sur les contrôles officiels et la gestion des risques dans le domaine de la sécurité des aliments. Cette session a rassemblé des agents officiels de 11 PEID du Pacifique. Elle a été pour eux l'occasion d'établir un contact entre homologues et de jeter les bases d'un réseau régional d'échanges sur les questions de sécurité sanitaire des aliments.





Fruit Logistica 2015: rencontre des organisations de producteurs

Premier salon mondial pour le commerce des fruits et légumes frais, Fruit Logistica a lieu chaque année à Berlin au début du mois de février. Des producteurs et des exportateurs du monde entier y viennent pour proposer leurs produits et services aux principaux distributeurs, détaillants et transformateurs européens. Comme l'année passée, le COLEACP n'a pas manqué ce rendez-vous, au cours duquel il a l'occasion de rencontrer ses membres et ses bénéficiaires et d'expliquer son action en faveur du développement durable des filières agricoles ACP. Cette année, parallèlement au salon, le COLEACP a mis sur pied une table ronde réunissant une douzaine d'organisations et d'associations de producteurs des ACP, afin de leur permettre de mieux se connaître, de présenter leurs projets, d'exprimer les difficultés auxquelles elles font face, et de définir la forme d'appui dont elles ont besoin.

*Fruit Logistica 2015
Berlin (Allemagne)
4-6 février 2015
www.fruitlogistica.de*



Journée portes ouvertes ACP: rencontres et présentation

Chaque année, le COLEACP participe à la journée «portes ouvertes» organisée à Bruxelles par le département du Développement économique et du Commerce du Secrétariat des Etats ACP. L'objectif de cette journée est avant tout informatif. Les représentants des ambassades, des missions et des organisations régionales ACP viennent pour y rencontrer les acteurs des différents programmes de coopération financés par le Fonds européen de développement. Ils peuvent ainsi se tenir au courant des avancées et des réalisations de ces programmes. Le COLEACP y a tenu un stand et a présenté les résultats de ses programmes PIP et EDES, de même que ses projets pour l'après-2015.

*5^e Journée portes ouvertes
du Secrétariat des Etats ACP
Bruxelles (Belgique)
29 octobre 2014
www.acp.int*



Les JED2015

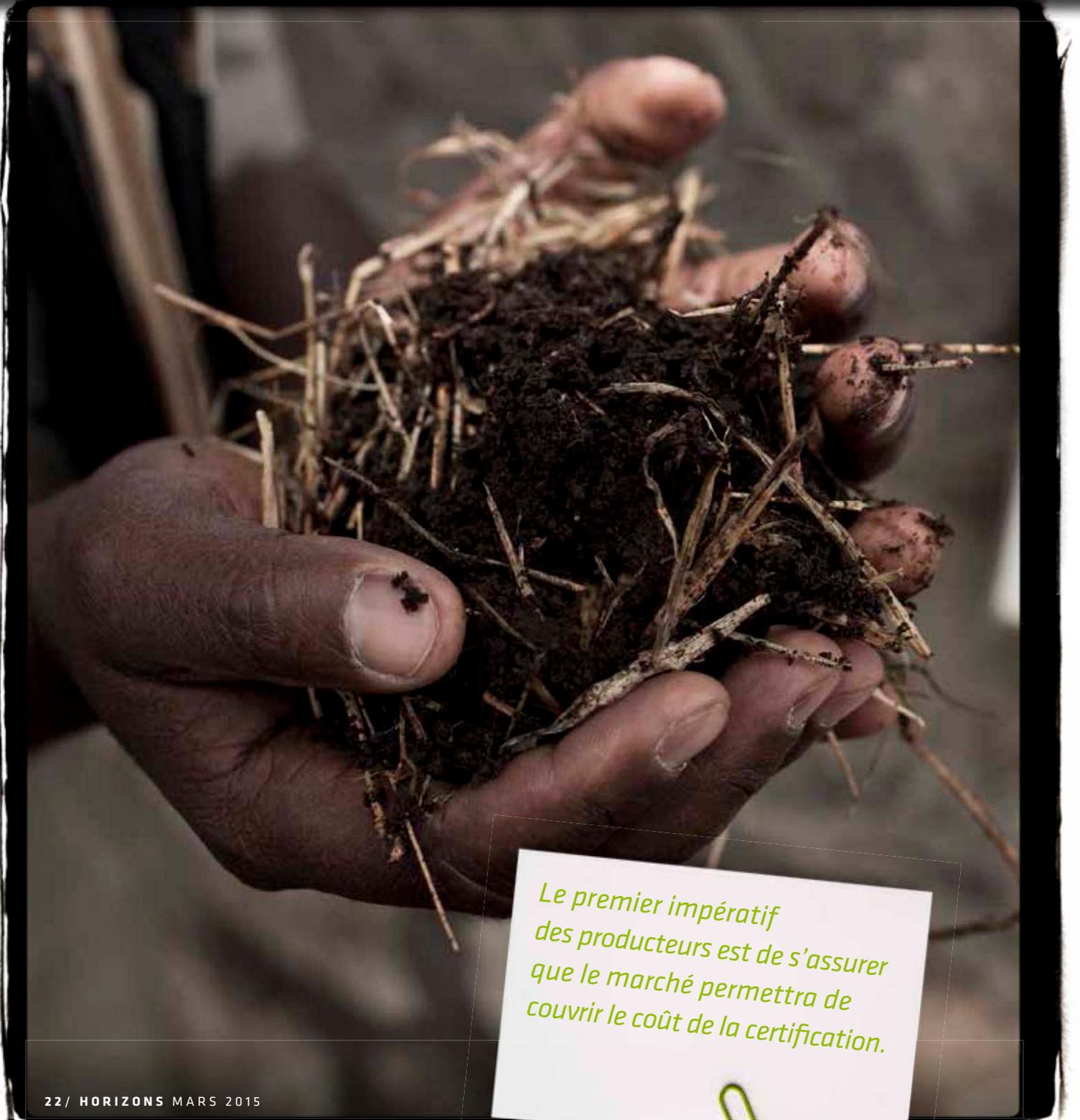
Organisées par la Commission européenne, les Journées européennes du développement (JED) constituent le principal forum de l'Europe sur le développement et la coopération internationale. Le forum est bâti sur un principe fondamental: la coopération est la pierre angulaire d'un monde plus juste. Un objectif essentiel est de faciliter la mise en réseau et d'inspirer le désir de travailler ensemble encore plus étroitement dans un esprit de véritable partenariat. Les JED sont un incubateur de nouvelles idées pour informer notre objectif partagé d'un monde durable sans pauvreté et juste, où chacun a une chance d'accéder à une vie décente. Plus de 15000 experts ont pris part aux JED depuis leur création. Des chefs d'Etat aux agents de services communautaires, de lauréats du prix Nobel aux gestionnaires de projet, tout le monde a une voix aux JED. A chaque niveau, les participants, modérateurs et panélistes de tous les coins du monde peuvent proposer des idées et examiner des solutions créatives à des problèmes communs. En 2013 (dernière édition des JED), le COLEACP a placé le secteur privé au cœur des débats. En 2015, le fil rouge de l'événement est «l'année européenne pour le développement», et les JED2015 en seront l'événement phare. Le COLEACP, en collaboration avec des partenaires clés sera présent, toujours du point de vue d'un partenariat public-privé servant une croissance durable et inclusive du secteur agricole ACP.

*Journées européennes
du développement
Bruxelles (Belgique)
3-4 Juin 2015
www.eudevdays.eu*



Le bio: un atout commercial, mais un marché étroit

L'agriculture bio se développe dans les pays ACP, principalement en Afrique de l'Est et pour le marché à l'exportation. Mais s'il est en progression régulière, le marché bio international reste un segment étroit.



Le premier impératif des producteurs est de s'assurer que le marché permettra de couvrir le coût de la certification.

En 2012, le marché européen du bio pesait 22,8 milliards d'euros, soit 6% de plus que l'année précédente et le double par rapport à 2004.



L'agriculture biologique existe depuis très longtemps. Mais son développement commercial à plus large échelle en Europe date surtout des dix dernières années. Avant, le bio n'intéressait qu'une niche de consommateurs, généralement engagés, qui y voyaient un choix avant tout écologique.

En effet, l'agriculture biologique est née dans les années 1920 et 1930. Ses fondateurs s'opposaient à la manière dont l'agrochimie faisait évoluer les méthodes agricoles. En matière de production végétale, ils s'opposaient à ce qu'ils dénonçaient comme «une instrumentalisation» des sols, prônant un respect des rythmes naturels et rejetant les intrants chimiques.

A partir de la fin du 20^{ème} siècle, les scandales alimentaires de la vache folle et du «poulet à la dioxine» ont amené vers le bio un public plus généraliste, en perte de confiance par rapport à l'agriculture conventionnelle et plutôt motivé par sa santé. Suite à cet élargissement, les produits bio ont acquis une visibilité plus importante dans les circuits de la grande distribution.

L'Union européenne a alors renforcé sa réglementation de 1991 sur la production biologique, de manière à en uniformiser les critères dans tous les Etats membres. Ces nouvelles dispositions⁶ sont entrées en vigueur en 2009. Les principes de bases sont connus: pas de semence génétiquement modifiée, pas d'engrais chimique et pas de pesticide de synthèse. Pour protéger ses plants, l'agriculteur doit se référer à une liste de substances autorisées, généralement plus préventives que cura-



tives - par exemple des solutions à base de soufre ou de cuivre, ou des extraits de plantes, comme le pyrèthre.

C'est cette réglementation que les producteurs ACP doivent respecter pour pouvoir apposer le label bio sur leurs produits expédiés en Europe, une réglementation actuellement en processus de révision au sein des institutions européennes.

Un segment restreint

Depuis le début du siècle, le marché européen du bio poursuit une tendance à la hausse⁷. En 2012, il pesait 22,8 milliards d'euros, soit 6% de plus que l'année précédente et le double par rapport à 2004. Les plus fortes progressions entre 2011 et 2012 ont été enregistrées en Finlande (+24 %), en Norvège (+17 %), aux Pays-Bas (+14 %) et en Italie (+9,6 %). Par contre, le marché britannique était en perte de vitesse (- 1,5 %), et cela pour la quatrième année consécutive.

Malgré cette progression constante, le bio reste un petit segment de marché. Dans la plupart des pays européens, les produits alimentaires bio ne représentent pas plus de 3 % des ventes au détail. En 2012, ce plafond n'était dépassé que dans quatre pays: le Danemark (7,6 %), l'Autriche (6,5 %), la Suisse (6,3 %) et l'Allemagne (3,7 %).

Principale raison de l'étranglement de ce marché: le prix de vente, plus élevé que celui des denrées conventionnelles. De ce fait, les produits bio sont achetés par une frange limitée de consommateurs, appartenant aux classes sociales hautes à moyennes. Cette position présente un avantage: ces classes sociales subissent moins que les autres la baisse de pouvoir d'achat résultant de la récession économique; ceci explique pourquoi le marché bio européen continue à se développer. Deux exceptions à cette tendance: le Royaume-Uni et la Grèce.

Certification

Le COLEACP a développé son appui à l'agriculture biologique lors de la deuxième phase du programme PIP, lancée en 2009. Le PIP2 met en effet l'accent sur la durabilité, et l'agriculture biologique est un moyen efficace et incontestable de consolider le pilier environnemental de cet objectif.

Cependant, dans le cadre du développement durable, il faut également examiner la solidité du pilier économique, ce qui impose au producteur d'envisager un certain nombre de paramètres de marché avant de se lancer dans le créneau biologique.

Le bio peut être un atout pour se positionner sur le marché international. Mais l'étranglement de ce segment ne peut pas accueillir une infinité de fournisseurs. Le COLEACP en tient compte dans son soutien aux filières agricoles: il n'apporte son

6. Règlement CE 834/2007 sur la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques.

7. FIBL & IFOAM, *The World of Organic Agriculture, Statistics and Emerging Trends 2014*



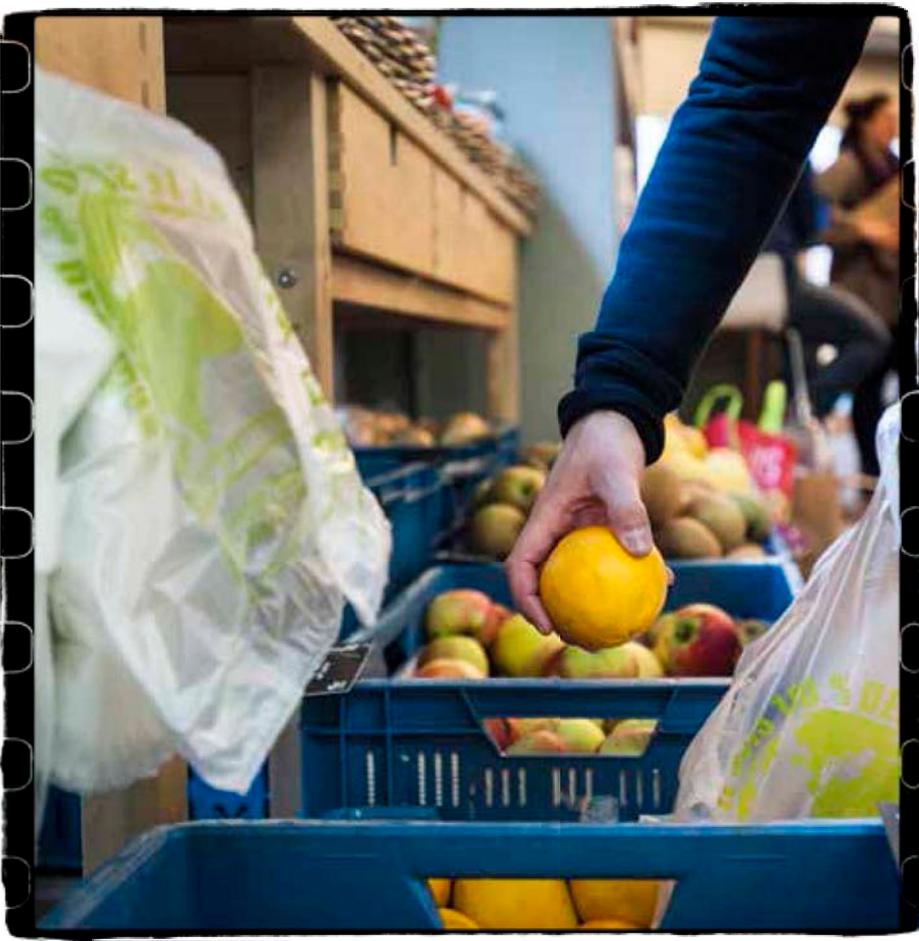
Lutte intégrée: une solution alternative

La lutte intégrée présente des avantages en matière de préservation de l'environnement et permet de limiter les risques inhérents à l'usage des pesticides. Elle fait actuellement l'objet de nombreux projets d'appui dispensés par le COLEACP dans le cadre du programme PIP.

En lutte intégrée, l'agriculteur crée toutes les conditions pour ne pas utiliser de pesticides: rotations de cultures, variétés résistantes, traitements de prévention naturels, système de surveillance des populations d'insectes, auxiliaires biologiques - par exemple l'introduction dans la zone de culture des prédateurs du ravageur habituel... Si, malgré ces mesures préventives, il doit affronter une maladie ou un ravageur, il peut traiter chimiquement, mais avec des pesticides ciblés, de manière à ne pas éliminer les auxiliaires biologiques.

La lutte intégrée s'appuie donc sur les mêmes bases que le bio, sinon qu'elle autorise certains traitements de dernier recours. Etant donné qu'elle repose sur l'analyse personnelle de l'agriculteur, il est difficile de la lier à des critères objectifs de certification et à l'obtention d'un label.

Mais, même si, en l'absence de label, elle ne peut pas être valorisée sur le plan commercial, elle est économiquement intéressante, parce qu'elle permet de réduire les problèmes liés aux résidus de pesticides, et parce qu'elle diminue le coût des intrants chimiques. Ceci explique son succès grandissant, tant en Europe que dans les filières ACP.



Le bio est un petit segment de marché. Dans la plupart des pays européens, les produits alimentaires bio ne représentent pas plus de 3 % des ventes au détail.



appui à la conversion bio qu'aux producteurs qui ont déjà un débouché potentiel, via par exemple la demande d'un client.

Cet appui commence par une évaluation des besoins de l'entreprise ou du groupement de petits producteurs. Les cadres sont ensuite formés sur la réglementation, sur le système de certification et sur la structure de production à mettre en place. S'ensuivent alors les formations techniques, de manière à créer un staff d'encadreurs chargés de communiquer les gestes bio aux ouvriers de la plantation et/ou aux petits producteurs et d'en vérifier la bonne application.

«En général, nous appuyons des certifications de groupe, explique Yessie Meyer, responsable géographique du COLEACP. Cela implique la mise en place d'un système de contrôle interne par lequel le groupement organise lui-même l'inspection de ses membres. Le rôle de l'organisme certificateur externe est alors de s'assurer que l'inspection interne est bien menée. Ce système permet de réduire les coûts de la



Chiffres: le bio en Afrique

- > Surface: 1,1 millions ha, soit 0,1 % de la surface agricole du continent.
- > Principales cultures destinées à l'alimentation: café (194 000 ha), oléagineux (59 000 ha), plantes aromatiques et médicinales (19 000 ha).
- > Producteurs: 580 000.
- > Principaux pays: Ouganda (231 000 ha, 189 000 producteurs), Tanzanie (186 000 ha, 148 000 producteurs), Ethiopie (164 000 ha, 134 000 producteurs)...

Source: FIBL-IFOAM survey 2014.

de leur disponibilité en ACP. Les fabricants sont en effet peu enclins à engager les frais d'une procédure d'autorisation dans les pays en développement, qui présentent des perspectives de marché limitées. C'est un inconvénient pour lequel le COLEACP est constamment en recherche de solutions, tant avec les fabricants qu'avec les autorités compétentes (voir le dossier de ce magazine).

Marché local

L'autre problème économique de l'agriculture bio en ACP est la difficulté d'en valoriser les produits sur le marché local. Il faut en effet savoir que la certification bio touche l'ensemble d'une parcelle. Cela veut dire que toutes les cultures de cette parcelle doivent être menées en respect de la réglementation bio, même celles destinées au marché local, comme par exemple les cultures de rotation ou celles que le fermier fait pousser entre les arbres d'un verger. C'est alors la question de la rentabilité de ces cultures «locales» qui se pose.

«Sur le marché à l'exportation, un agriculteur va obtenir un prix plus élevé pour ses produits bio, poursuit Yessie Meyer. Cela justifie le coût de la certification, les rendements un peu moindres et quelques pertes causées par l'interdiction de traiter. Mais quand il vend ses surplus ou les autres produits de la parcelle sur le marché local, il va avoir beaucoup de mal à obtenir un prix supérieur à celui des produits conventionnels.»

Les débouchés locaux pour les productions biologiques sont actuellement en développement, notamment vers certaines chaînes de distribution et vers les zones touristiques d'Afrique de l'Est et des Caraïbes. Mais, à l'heure actuelle, un agriculteur ACP a encore peu de possibilités de valoriser sa démarche bio sur les filières locales. C'est un enjeu de marché dont il doit tenir compte.

certification, car si un inspecteur doit vérifier lui-même toutes les exploitations du groupement, cela prend du temps et... de l'argent. Malgré cela, le coût annuel moyen de la certification tourne quand même autour de 3 000 € par groupement.»

Le premier impératif du producteur est de s'assurer que le marché permettra de couvrir ce coût. En général, le prix supérieur des produits labellisés permet de conclure à la rentabilité de l'opération.

Pertes

De même, en excluant les intrants chimiques, le passage au bio élimine un poste coûteux des frais de production. En ce sens, le bio est un mode de production particulièrement adapté aux petits producteurs, car il demande moins d'investissements et repose davantage sur le savoir-faire de l'agriculteur.

Cependant, d'autres impératifs entrent dans l'analyse. Certaines cultures sont plus faciles à mener en bio que d'autres. Parfois, la production est déjà *de facto* biologique. Par exemple: pour certaines formes d'arboriculture. Dans ce cas, la conversion ne pose pas de problème économique. Par contre, d'autres cultures sont difficilement réalisables en bio dans un contexte tropical humide, tant elles sont sujettes aux maladies et aux attaques de ravageurs. C'est notamment le cas de la tomate ou du haricot.

Or, nous l'avons vu, la plupart des produits de protection autorisés par la réglementation sont plus préventifs que curatifs. Dans le cas d'une attaque inopinée, l'agriculteur n'a souvent pas d'autre choix que de limiter les dégâts et d'accepter sa perte. S'il décidait de traiter avec des pesticides conventionnels pour sauver sa récolte, il devrait renoncer à sa certification et repasser par une procédure de conversion de deux ans pour la récupérer. Ces pertes éventuelles doivent entrer en compte.

Les biopesticides, actuellement en plein développement, peuvent parfois apporter des solutions de traitements curatifs. Mais leur coût est généralement supérieur à celui des substances conventionnelles. Il faut également se poser la question





PORTRAIT: KARAMOKO DIARRA

Karamoko Diarra: recherche scientifique et résilience naturelle

L'entomologiste sénégalais Karamoko Diarra consacre ses recherches aux pratiques agro-écologiques en matière de protection des cultures. Son expérience l'a amené à collaborer étroitement avec le COLEACP.

«Je n'aime pas la routine. Les thèses et les travaux que je fais faire à mes étudiants, ce sont les problèmes que je rencontre sur le terrain et que je transforme en sujets de recherche.»



«Dans un milieu résilient naturel, il y a un autocontrôle et il ne faut pas beaucoup de pesticides.»

il y a non seulement la problématique de la pollution de l'environnement qui se pose, mais également celle de l'impact sur la faune utile, qui est détruite. En plus, les ravageurs développent des résistances aux pesticides chimiques et tu n'as plus d'outil pour lutter contre eux. Tu as alors ce qu'on appelle un phénomène de résurgence, avec une explosion des populations de ravageurs. C'est un cercle vicieux.»

Karamoko Diarra vit à Dakar (Sénégal), où il est né et où il a mené tout son parcours scolaire et universitaire. A 54 ans, il est professeur titulaire à la faculté des Sciences et Techniques de l'université Cheikh Anta Diop (UCAD). C'est là qu'il a obtenu ses deux doctorats, en biologie animale en 1990 et en sciences naturelles en 1999. C'est un entomologiste, entièrement dévoué à sa matière et à ses étudiants.

«J'étais fait pour l'enseignement et la recherche, explique-t-il. Aussi loin que je me souviens, j'ai toujours aimé l'étude et le travail. Je suis heureux quand je trouve la solution à un problème scientifique. Et je n'aime pas la routine. Les thèses et les travaux que je fais faire à mes étudiants, ce sont les problèmes que je rencontre sur le terrain et que je transforme en sujets de recherche.»

Sa spécialité, c'est la gestion intégrée des agro-écosystèmes, matière pour laquelle il a créé un master international à l'UCAD. Il y est arrivé via les recherches qu'il a effectuées pour ses thèses, visant à identifier les souches locales de différents microbes affectant les moustiques et les invertébrés d'eau douce, en vue de les utiliser comme insecticides biologiques.

«Par la suite, j'ai éprouvé le besoin de recentrer mes activités sur le développement, poursuit-il.

J'ai orienté mes recherches vers les ravageurs de cultures, mais en les élargissant à la thématique agro-écologique. J'ai travaillé sur les relations entre les plantes cultivées, leurs ravageurs et la faune utile qui contrôle ces ravageurs. C'est ce qu'on appelle 'les relations tritrophiques'.»

La résilience naturelle

Ses recherches le conduisent à une large réflexion sur le recours aux pratiques agro-écologiques, qui redonnent à la biodiversité naturelle et au paysage rural des rôles de premiers plans dans les méthodes de production agricoles.

«Quand tu travailles dans ce domaine, tu te rends compte que, dans un milieu résilient naturel, il y a un autocontrôle et qu'il ne faut pas beaucoup de pesticides. Mais dès que tu te trouves dans un milieu où les paysans utilisent les pesticides n'importe comment,

Pour éviter ces cercles vicieux, le professeur Diarra travaille au développement d'alternatives aux intrants chimiques - tant en matière de pesticides que de fertilisants. Avec ses étudiants, il explore les possibilités de jouer sur l'équilibre naturel des agro-écosystèmes et d'utiliser des produits de biocontrôle, des pesticides naturels et des amendements biologiques. Tout cela dans un seul but: contribuer à une agriculture durable et naturellement résiliente.

Ses travaux l'ont amené à collaborer avec le COLEACP, notamment en 2012-2013, dans le cadre du projet «micro-jardins de Dakar» (voir le dossier de ce magazine). Il s'agissait alors de tester l'efficacité de différents biopesticides pour une utilisation en horticulture urbaine et péri-urbaine.

«Certains de ces produits se sont révélés très efficaces, se souvient-il. Par après, des représentants de firmes sont venus me voir pour me parler de notre travail et faire la promotion de ces produits. Ceux-ci commencent d'ailleurs à être diffusés au niveau local comme alternatives aux pesticides chimiques.»



Neven Mimica, commissaire en charge
de la Coopération internationale et
du Développement, Commission européenne

Bruxelles (Belgique), 29 septembre 2014, Parlement européen

«La politique de Développement vise un partenariat fondé sur des intérêts mutuels. Lorsque des États fragiles s'effondrent ou lorsque le terrorisme se développe en Afrique, c'est une menace directe pour l'Europe. Lorsque les flux commerciaux augmentent et que l'environnement de l'entreprise s'améliore, ce sont des perspectives qui s'ouvrent pour l'Europe.»



«La propriété et les droits fonciers ont un rôle essentiel à jouer dans l'Agenda post-2015. Ils rendent les gens plus forts, en leur donnant les moyens de travailler et de produire leur nourriture, de gagner leur vie et de formaliser une partie importante de l'économie informelle. Ce faisant, ils peuvent également contribuer à augmenter les recettes intérieures.»

«Je crois que les droits de propriété sont l'élément essentiel d'une politique foncière nationale efficace, nécessitant l'engagement des gouvernements à prendre des mesures prioritaires. Dans cette perspective, je vais augmenter la participation de l'Union européenne dans les initiatives internationales qui visent à encadrer les investissements responsables dans les terres agricoles en matière de durabilité, de respect des droits l'hommes et de garantie des moyens de subsistance, comme les 'Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers', approuvées en 2012 par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, et les 'Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires' actuellement en cours d'élaboration.»



Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies

New-York (Etats-Unis), 23 septembre 2014, Sommet 2014 sur le Climat

«Le changement climatique est la question déterminante de notre époque. Il définit notre présent. Notre réponse va définir notre avenir. Pour faire face à ce défi, nous avons besoin que tout le monde se mobilise. C'est pour cela que nous sommes ici aujourd'hui. Nous avons besoin d'une vision claire. Le coût humain, environnemental et financier du changement climatique est en train de devenir insupportable. Nous n'avons jamais été face à un tel défi, ni à une si grande opportunité.»

Copenhague (Danemark), 27 octobre 2014, présentation du Rapport de synthèse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

«L'action sur le changement climatique peut contribuer à la prospérité économique, à l'amélioration de la santé et à des villes plus vivables, tout en réduisant les risques de dégradation de l'environnement. La croissance économique et l'action climatique peuvent se renforcer mutuellement. Un mythe - qui ne repose sur aucune base scientifique ni économique - affirme que l'action climatique coûtera beaucoup. Mais je vous affirme que l'inaction climatique coûtera beaucoup plus. L'action pour le climat et la croissance économique sont les deux faces d'une seule pièce.»

Dave Boselie, Senior Manager Learning &
Innovation, IDH/The Sustainable Trade Initiative

Genève (Suisse), 2 octobre 2014,
Trade for Sustainable Development Forum

«Les mécanismes d'analyse comparative que nous avons mis en place [pour examiner l'offre des normes de durabilité] plaident maintenant pour les normes locales et régionales. Nous devons nous rendre à l'évidence qu'un système reposant sur des normes locales destinées au marché intérieur s'avère plus approprié que s'il repose sur quelques normes internationales.»





Aranha González, directeur
exécutif du Centre du commerce
international

Genève (Suisse), 1er octobre 2014,
Trade for Sustainable Development Forum

«Ces initiatives en matière de durabilité [telles que l'application d'une norme durable] peuvent offrir de nouvelles opportunités commerciales, améliorer la qualité des produits, atténuer la dégradation de l'environnement, améliorer la conformité aux normes sociales et du travail et renforcer la compétitivité globale des petites et moyennes entreprises exportatrices. Pour arriver à cela, nous avons besoin d'investissements conséquents en ressources financières et techniques pour répondre à ces normes.»

Guy Stinglhamber,
délégué général du COLEACP

Genève (Suisse), 2 octobre 2014,
Trade for Sustainable Development Forum

Dans le cadre de la session consacrée à la mise en œuvre des normes de durabilité, qui a mis l'accent sur la nécessité de rendre ces normes accessibles à tous les acteurs des chaînes d'approvisionnement, des petits producteurs aux grandes entreprises: «Les normes peuvent se résumer avec les trois P de 'Profit - Population - Planète'. Le profit est la vision à court terme, la population fait l'objet de la vision à moyen terme et la planète est le long terme - et tous trois sont importants.»

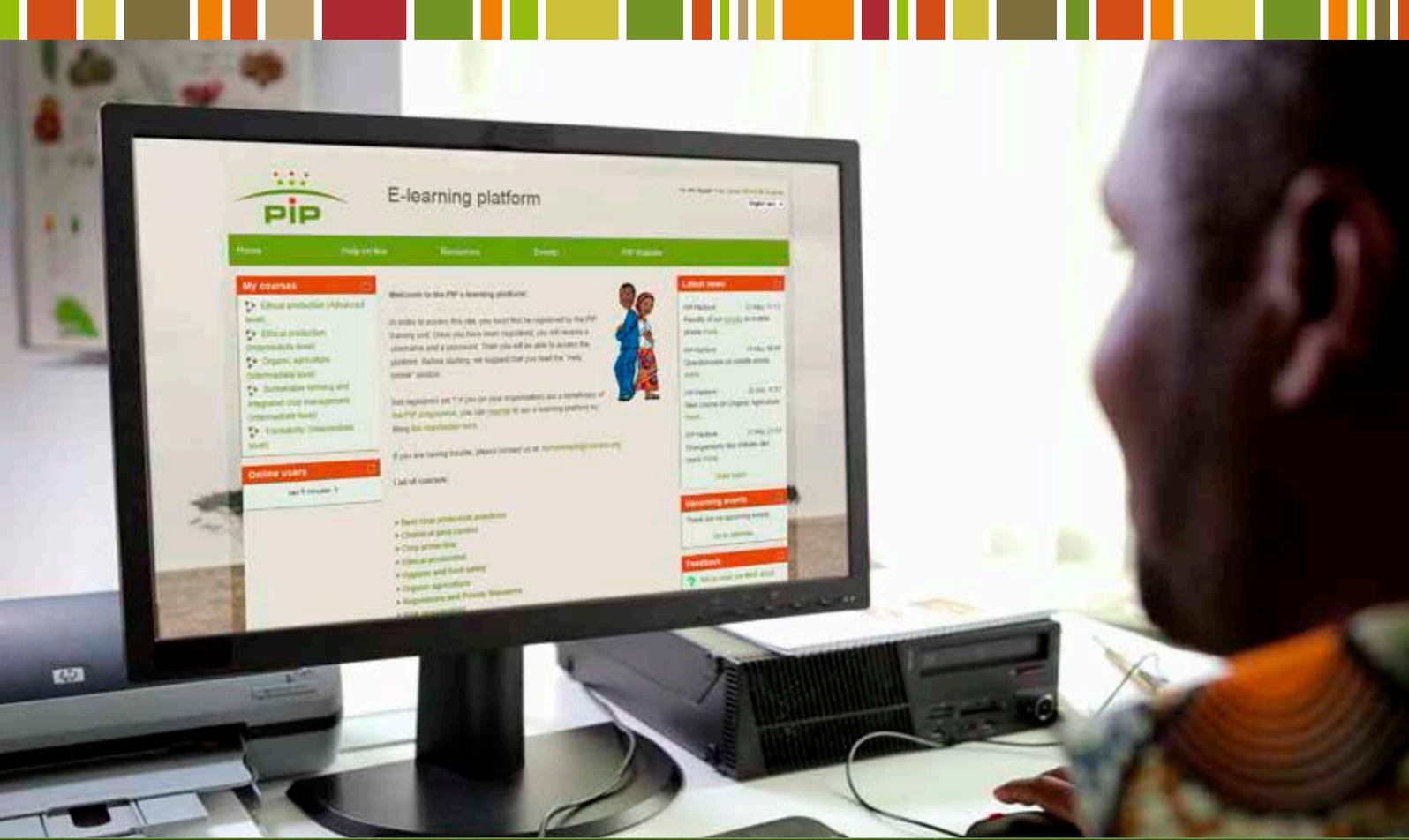


Achim Steiner, directeur exécutif du Programme
des Nations unies pour l'environnement

Nairobi (Kenya), 12 août 2014, présentation du rapport
«Le suivi des mesures d'adaptation en Afrique»



«Avec 94% de l'agriculture dépendant de la pluviométrie, les effets futurs du changement climatique, notamment l'augmentation des sécheresses, des inondations et de la montée du niveau de la mer, peuvent réduire le rendement des cultures dans certaines régions d'Afrique de 15 à 20%. Si aucune solution n'est mise en oeuvre, un tel scénario pourrait avoir de graves implications pour les Etats les plus vulnérables d'Afrique... S'appuyant sur des projets mis en oeuvre dans divers pays d'Afrique subsaharienne, le rapport montre clairement comment les investissements dans les mesures d'adaptation peuvent fournir non seulement des solutions à faible coût aux défis du changement climatique, mais peuvent aussi réellement stimuler les économies locales à travers une utilisation plus efficace du capital naturel, créer des emplois et accroître les revenus des ménages... En intégrant les stratégies d'adaptation au changement climatique dans les politiques de développement nationales, les gouvernements peuvent fournir une transition vers la croissance verte, protéger et améliorer les moyens de subsistance de centaines de millions d'africains.»



Plateforme E-learning COLEACP



Un système de formation pour les professionnels de l'industrie agricole ACP !

<http://training.coleacp.org>

ÉTHIQUE

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

SÉCURITÉ DES ALIMENTS

DURABILITÉ

TRAÇABILITÉ